#### Formulaire à remplir par les employés affiliés au syndicat FIQ



Nº d'assurance sociale (NAS)





		MUL	AIR	ES	AIS	L'ASSU I DANS				EC	TIV
□ N°	de gro	ague				Nº d'em	ploveur				
1	0	1 1	0	0	0	1 1	0	4	. 1	1	
IN		lineatic	// (Se/	a ioum	pal 17	Assureur au	IIIOIIIEIII (		e5001		
								N°ď	'empl	oyée	
U c	l e	Q u	é b	) e	С			N°ď	empl	oyée 9	9

# 1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ADHÉRENTE

Beneva 625, rus Jacques-Parizeau, C. P. 1500, Québec (Québec) G1K 8X9 418 644-4200 ou 1 800 463-4856 Télécopieur : 418 646-1313 • adm.collectif@beneva.ca

	Nom du groupe FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC	Nom de l'employeur	N°d'employée 9 9 9 9 9			
	N o m	Prénom Prénon	n	Date de naissance (A	AAAA/MM/JJ)	Sexe Langue  Français  M D Anglais
	N°, rue, app.		Ville		Province	Code postal
	Adresse courriel <sup>1</sup>		Téléphone principal	Poste	Téléphone a	utre Poste
	Note 1 : En donnant mon adresse courriel, j'accepte de recev  État civil  C célibataire  M manée ou unie civilement		relatifs à mon assuran		Depuis le (AA	AAA/MM/JJ)
* Ne rien inscrire	Date d'emploi (AAAA/MM/JJ)  Date d'admiss		Statut d'emploi	I temporaire 🖸	autre ;	
dans ces sections.	Fonction actuelle titre d'emploi		ravail à temps 🜟	partiel :%	6 ou	heures/semaine

## 2. RAISON DE LA (DES) MODIFICATION(S)

2.À remplir lors d'une modification :	Date d'effet de l'événement					
Événement de vie (naissance, mariage, etc.) :	1 1 1					
PAulisian annualla du 94 de tempe de travail	Année	Mois	Jour			

Veuillez cocher la ou les modification(s) que vous désirez apporter à vos régimes d'assurance à la section 3 ci-dessous.

# 3. Choix de régime obligatoire:

## 3. RÉGIMES

Re	Régime d'assurance maladie - Obligatoire			Régime de soins dentaires					
CI	oix de module <sup>2</sup>	Ca	tégorie de protection		Ca	tégorie de protec	tion <sup>5</sup>		
	Bronze		Individuelle			Individuelle			
	Argent		Monoparentale (sans conjoint)			Monoparentale (	sans conjoint)		
	Or		Familiale			Familiale			
	Exemption <sup>3</sup>					Je mets fin à ma	participation a	u régime	
Pé	riode minimale de pa	rticipa	ation au module choisi de 24 mois4		Pér	riode minimale de	participation au	régime de 3	6 mois
							J'adhère	J'aioute	J'enlève
							o aditore	o would	O CHICAC

					J'a	anere	J'ajoute	J'enleve
Régime d'assurance vie			Market Street	(HOSPITALIA				
Vie de base de l'adhérente (incluant Mort et mutilation accidentelles – Montant : 5 000 \$	de b	ase de l'adhé	1000	bligatoire		Ø	s. o.	\$. O.
Vie du conjoint et des enfants à charge <sup>6</sup> - Conjoint : 3 000 \$  - Enfant à charge : 3 000 \$						s. o.	O	D
Vie additionnelle de l'adhérente (maximum 100 000 \$)				ntant d'assu			-08 050000	
(incluant Mort et mutilation accidentelles additionnelle de l'adhérente)		5 000 \$		10 000 \$		15 000	\$ 🖸	25 000 \$
		50 000 \$		75 000 \$		100 000	\$ 🖸	Aucun
Vie additionnelle de l'adhérente (plus de 100 000 \$) 8 et 5 – 1 à 16 tranches de 25 000 \$ <sup>10</sup>		Nomb	re de	tranches :				
Vie additionnelle du conjoint <sup>9</sup> – 1 à 20 tranches de 25 000 \$ <sup>10</sup>		Nomb	re de	ranches :				
Régime d'assurance invalidité de longue durée			-	hligatoire		1	s. o.	5. 0.

Note 2: La salariée ne détenant pas un statut d'emploi permanent à temps complet ou à 70 % ou plus du temps complet se verra octroyer automatiquement le module bronze après 1 mois de service continu et son choix de module sera appliqué à la fin de son délai d'admissibilité à tous les régimes d'assurance, soit après 3 mois de service continu. I Note 3: Afin de bénéficier du droit d'exemption, la salariée doit établir qu'elle-même et ses personnes à charge sont protégées en vertu d'un régime d'assurance collective comportant des protections similaires. I Note 4: Cette période doit être complétée avant de pouvoir changer pour un module inférieur. Changement pour un module supérieur possible en tout temps. I Note 5: La catégorie de protection choisie pour le régime de soins dentaires peut être différente de celle choisie pour le régime d'assurance maladie. Veuillez consulter le contrat pour connaître les combinaisons de catégories de protection possibles. I Note 6: La participation à cette garantie est obligatoire pour l'adhérente détonant une catégorie de protection autre qu'individuelle en vertu du Régime d'assurance maladie. I Note 7: Si la demande est effectuée dans les 30 jours suivant la date de début de l'admissibilité, des preuves d'assurabilité sont requises pour tous les montants d'assurance. I Note 8: Pour adhèrer à cette garantie, l'adhérente doit détenir un montant d'assurance de 100 000 \$ en vertu de la vie additionnelle de l'adhérente (maximum 100 000 \$). I Note 9 : Inclut les droits acquis. I Note 10 : Des preuves d'assurabilité sont requises en tout temps.

#### 4. IDENTIFICATION DES PERSONNES À CHARGE

	Prénom et nom	Sexe F M	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Enfant atteint d'une déficience fonctionnelle <sup>11</sup>	À remplir dans le cas d'un de 18 ans ou plus, étudi	enfant à charge âge ant à temps plein 12
Conjoint		00			Début de session scolaire (AAAA/MM/JJ)	Fin de session scolaire (AAAA/MM/JJ)
Enfant(s)		00				
		ממ				
		00				
		00				w/

Note 11 : Veuillez communiquer avec le service à la clientèle afin de connaître la démarche à suivre Note 12: La Capitale se réserve le droit de vous demander une preuve écrite de l'établissement fréquenté.

#### 5. RETRAIT DE PERSONNES À CHARGE

Veuillez remplir la section 3 si vous désirez modifier votre protection et nous indiquer la raison de cette modification à la section 2.

Prénom et nom	Prénom et nom

#### 6. À remplir

#### 6. DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES (pour le régime d'assurance vie)

Révocable	Irrévocable	Prénom et nom	Pourcentage	Lien avec l'adhérente
Ø				
p				

MISE EN GARDE : Si des pourcentages sont indiqués, ceux-ci doivent totaliser 100 %. Si aucun pourcentage n'est précisé, la prestation d'assurance vie en parts égales entre les bénéficiaires désignés. PROVINCE DE QUÉBEC; la désignation du conjoint légalement marié ou uni divilement à titre de bénéficiaire est considérée irrévocable à moins de stipulation contraire de l'adhérente. Une désignation irrévocable peut être modifiée seulement si le bénéficiaire a atteint l'âge de la majorité et qu'il signe une renonciation à ses droits de bénéficiaire. AUTRES PROVINCES QUE LE QUÉBEC; une désignation de bénéficiaire est considérée révocable à moins de stipulation contraire de l'adhérente. Une désignation irrévocable peut être modifiée seulement si le bénéficiaire a atteint l'âge de la majorité et s'il consent par

#### 7. DÉSIGNATION DU FIDUCIAIRE POUR UN BÉNÉFICIAIRE MINEUR (ne s'applique pas à la province de Québec)

Si vous désignez un bénéficiaire n'ayant pas atteint l'âge de la ma	ajoríté, vous devez nommer un fiduciaire.		
Prénom et nom			
N°, rue, app.	Ville	Province	Code postal

## 8. AUTORISATION DE L'ADHÉRENTE

« J'autorise mon employeur à déduire de mon salaire les cotisations requises ainsi que La Capitale et le responsable du régime à utiliser mon numéro d'assurance sociale aux fins d'administration. De plus, j'autorise tout médecin, tout autre professionnel et intervenant dans le domaine de la santé et de la réadaptation, tout établissement public ou privé de santé ou de services sociaux, toute compagnie d'assurance, de même que tout réassureur, tout organisme public ou privé, toute agence de renseignements qui aurait reçu tel mandat, tout intermédiaire de marché, tout employeur ou ex-employeur, le Preneur ainsi que toute autre personne détenant des dossiers ou des renseignements personnels, notamment des renseignements médicaux à mon sujet, le cas échéant, à fournir à La Capitale ou à ses prestataires de service tous les renseignements nécessaires au traitement de mon dossier. La présente autorisation est également valide, advenant mon décès, à l'égard de toute personne ou organisation détenant des renseignements requis par La Capitale ou ses prestataires de service et nécessaires au traitement de mon dossier.

J'autorise également La Capitale à communiquer ces renseignements aux personnes mentionnées ci-dessus lorsque nécessaire, dans le cadre de ses activités et du traitement de mon dossier.»

Le présent consentement est valide aux fins du présent contrat, de sa modification, de sa prolongation ou de son renouvellement. Une photocopie du présent consentement a la même valeur que l'original.

$\chi$ Signature obligatoire	Date:
Signature de l'adhérente ou, si mineure, de son représentant légal	Année Mois Jour Téléphone
9. SIGNATURE DU RESPONSABLE CHEZ L'EMPLOYEUR	
Y Signature du responsable du CSRH	Date

Date:

## 10. AVIS

L'Assureur s'engage à recueillir et à utiliser uniquement les renseignements personnels pertinents de l'adhérente à l'objet du présent contrat. L'Assureur s'engage à prendre les mesures de sécurité raisonnables afin d'assurer la protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués, conservés ou détruits, compte tenu de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support.

À cet effet, seuls ses représentants, mandataires, agents, sous-traitants, réassureurs, employés, commettants, officiers, administrateurs, dirigeants, associés et ayants droit, et toute autre personne responsable avec, pour ou envers elle, ainsi que les personnes que l'assurée aura autorisées et celles autorisées par la loi, auront accès aux renseignements personnels de l'adhérente, et ce, uniquement dans la mesure où ces informations sont nécessaires à l'exercice de leur fonction ou à l'exécution de leur mandat.

La communication de tout renseignement personnel de l'adhérente à un tiers devra se faire avec le consentement explicite préalable du Preneur, en respect des règles édictées par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et des dispositions prévues au Code civil du Québec.

Pour loindre le service à la clientèle : Téléphone : 418 644-4200

1 800 463-4856 625, rue Jacques-Parizeau, case postale 1500 Sans frais: adm.collectif@beneva.ca Québec (Québec) G1K 8X9 • beneva.ca

Année

Mois Jour Téléphone

Le présent formulaire peut être transmis à l'Assureur par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées inscrites ci-dessus Si vous n'avez pas transmis le document original, assurez-vous de le conserver en lieu sûr en cas de contrôle. Il est à noter que l'Assureur peut exiger le document original en tout temps aux fins de vérification.